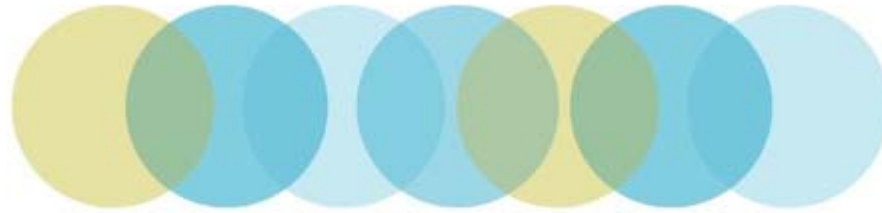


DIRECTION DES SPORTS ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Programme des équipements sportifs supra locaux



2 avril
2014



Objectif de la présentation

- Faire adopter un programme pour soutenir les arrondissements lors de la mise aux normes ou le développement de leurs équipements sportifs à vocation supra locale





Le sport et l'activité physique



- Constituent un investissement dans l'être humain, l'économie et le développement durable
- Représentent un élément structurant du territoire, au même titre que la culture, l'éducation, la santé, les transports, etc.
- Contribuent à l'essor des collectivités

« Le sport transcende les frontières administratives »



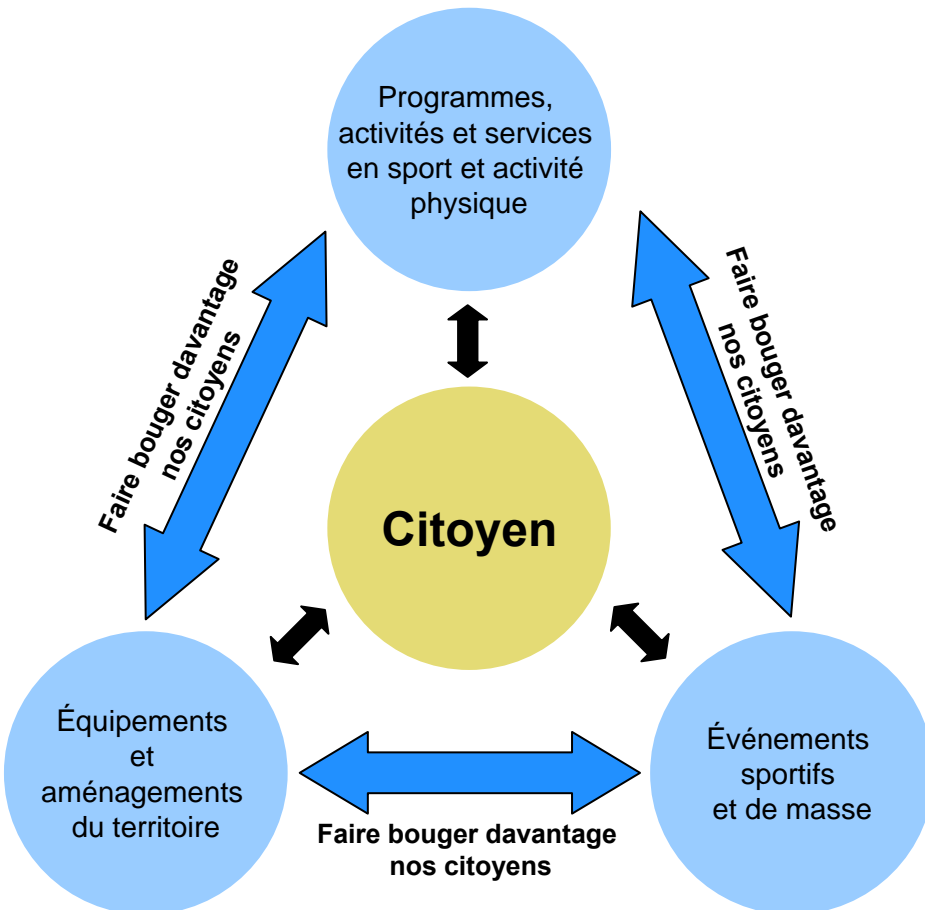
Contexte

- L'accès à des équipements et une offre de service adéquats sont nécessaires pour que les citoyens soient physiquement actifs
- Avant 2002 – conseil municipal est responsable du sport
- Janvier 2006 – création de l'agglomération de Montréal
 - Agglomération – compétence d'« aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale »
 - Ville centre – responsable de certains équipements sportifs et parcs (CSCR, Maurice-Richard...)
 - Arrondissement – responsables de tous les autres équipements sportifs



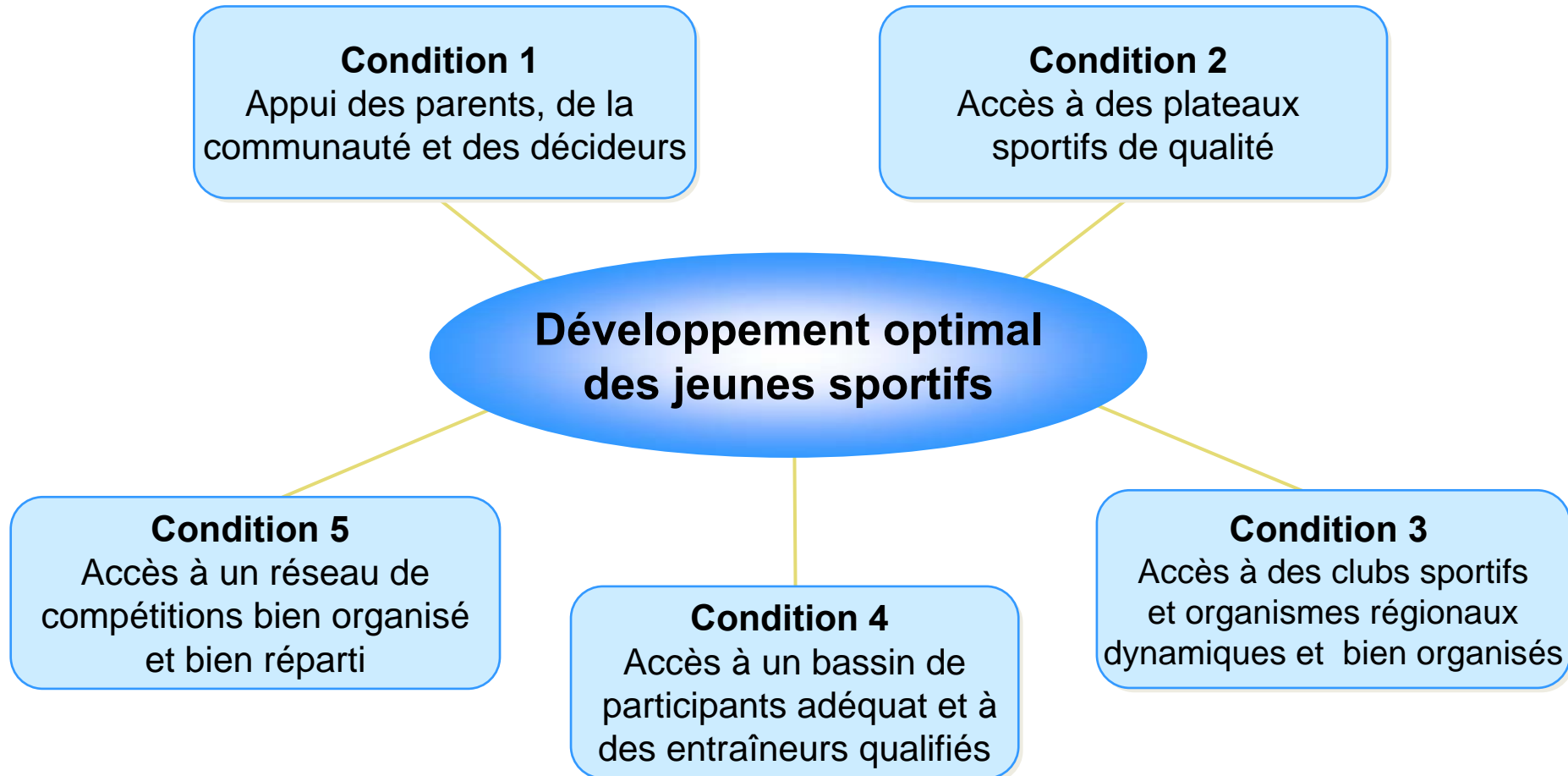
Démarche de la Ville de Montréal

- Adhérer à une vision et des orientations communes pour le développement du sport et de l'activité physique
- Mieux agir en complémentarité
- Être efficace et efficient





Sport régional : conditions de succès





Sport régional

- Élément significatif du développement sportif
- Adoption de la déclaration sur le sport régional à l'automne 2010
- Cette déclaration vise à :
 - Favoriser la synergie et la complémentarité des actions entre les arrondissements et avec l'ensemble de la collectivité pour l'épanouissement des jeunes sportifs
 - Adhérer à des moyens de coordination, notamment pour le partage de plateaux sportifs et le financement de nouvelles installations

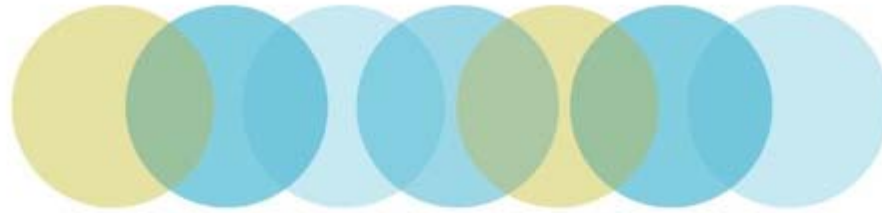


Montréal 



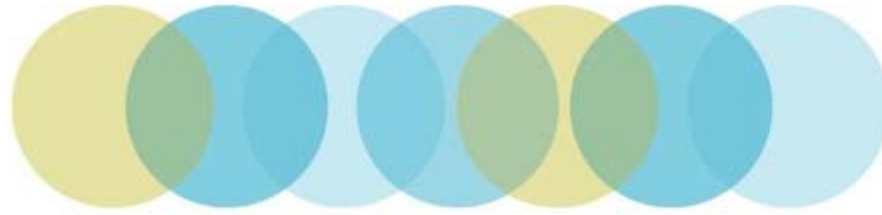
Plans directeurs des équipements sportifs et récréatifs

- Réalisation de plans sectoriels sur plusieurs années
 - Démarche réalisée à l'interne en collaboration avec de multiples intervenants
- Objectifs généraux :
 - Développer une vision et des orientations communes
 - Connaître, cibler et prévoir les besoins des citoyens
 - Connaître l'inventaire quantitatif et qualitatif
 - Analyser l'utilisation des plateaux sportifs et de loisirs
 - Évaluer les opportunités d'optimisation, de conversion et de nouveaux partenariats
 - Ordonnancer d'une manière prioritaire les investissements requis



Plans directeurs des équipements sportifs et récréatifs

- En bref, les plans directeurs permettent notamment de :
 - Cibler des problématiques communes à plusieurs arrondissements
 - Mieux connaître les équipements qui ont une desserte supra locale
 - Cerner les zones où l'offre d'équipements est insuffisante
- De chaque plan directeur résulte un plan d'intervention
- Réalisés à ce jour
 - Plan d'intervention sur les arénas de la Ville de Montréal
 - Plan d'intervention aquatique de Montréal
- Plusieurs actions proposées dans chacun de ces plans, notamment :
 - Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, adoption par le CE en juillet 2010
 - Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes, adoption par le CE en mars 2014



Équipements sportifs et récréatifs

Desserte

Équipements sportifs corporatifs sous la responsabilité du CM ou du CG

→ municipale
ex. : aréna Maurice-Richard

Équipements sportifs supra locaux sous la responsabilité des arrondissements

→ plusieurs arrondissements
ex. : parc Pierre-Bédard

Équipements sportifs et récréatifs locaux sous la responsabilité des arrondissements

→ de proximité
ex. : pataugeoires



Équipements sportifs supra locaux

- Équipements dont la desserte et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés
- Caractère distinctif en raison de :
 - La concentration d'athlètes de haut niveau
 - L'accueil de compétitions d'envergure
 - La clientèle provenant de plusieurs arrondissements
 - Leur unicité ou vocation spécifique
 - Leurs caractéristiques techniques
 - Leur localisation



Équipements sportifs supra locaux

- Problématiques dénoncées par le milieu sportif, surtout sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal
- Actuellement, les investissements et budgets de fonctionnement associés à ces équipements sont à la charge des arrondissements
- Par le passé, demandes à la pièce de soutien financiers par des élus d'arrondissements
 - Piste d'athlétisme Étienne-Desmarteau – 1,4 M\$
 - Stade Gary Carter – 0,25 M\$
 - Parc Pierre-Bédard (tir à l'arc) – 0,3 M\$
- Au bénéfice des jeunes sportifs Montréalais, les équipements sportifs supra locaux doivent bénéficier d'un soutien financier accru



Équipements sportifs supra locaux

- Équipements supra locaux représentent près de 15 % de la valeur du parc immobilier sous la responsabilité des arrondissements
- Indice de vétusté des équipements sportifs évalué à 30 %
- Choix difficiles pour les arrondissements
- Réforme du financement des arrondissements
 - Recommandation par le groupe de travail « Installations sportives/activités récréatives » – création d'une enveloppe PTI dédiée pour les équipements sportifs supra locaux
 - Consultation de tous les arrondissements pour le programme



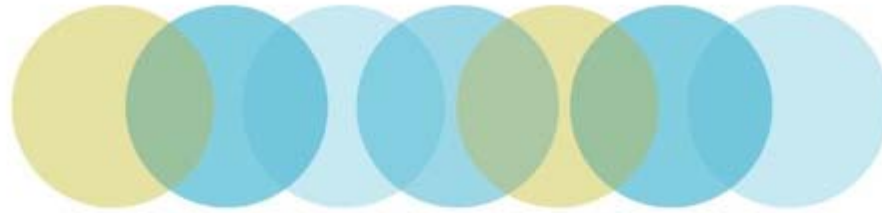


Équipements sportifs supra locaux

- Exemples d'équipements sportifs pouvant se qualifier comme supra locaux

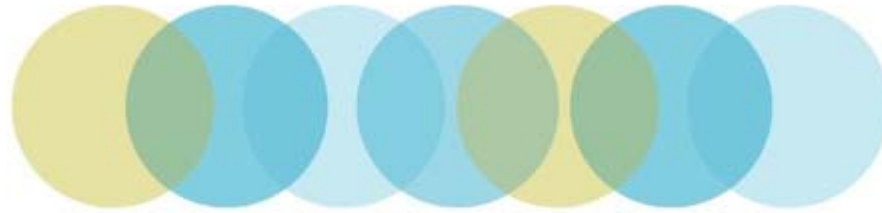


- Centre Pierre-Charbonneau
- Piscine Joseph-Charbonneau
- Parc Pierre-Bédard (tir à l'arc)
- Stade Gary Carter (parc Ahuntsic)
- Centre Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce (judo)
- Centre récréatif Gadbois
- Parc Riverside (stades Éloi-Viau et Keith-Ewenson)
- Club de canoë de course de Lachine
- Parc et Centre Étienne-Desmarteau
- Piste Ben Leduc du parc Marcel-Laurin



Programme des équipements sportifs supra locaux

- Objectifs
 - Soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets liés à ces équipements
 - Constituer et maintenir un bon réseau d'équipements sportifs supra locaux de qualité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalais
 - Ultimement, permettre aux jeunes montréalais de développer leur plein potentiel dans leur discipline sportive
- Projets admissibles – équipements qui se sont qualifiés comme étant supra locaux
 - En protection – visant à garantir la pérennité de l'offre de services
 - En développement – en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs à venir ou afin de répondre à des besoins non répondus



Programme des équipements sportifs supra locaux

- Aide financière
 - Maximum par projet déterminé annuellement en fonction du nombre et de la nature des demandes reçues
 - Ne peut excéder 50 % des coûts admissibles
 - Conditionnelle au maintien de la vocation supra locale de l'équipement pour une période minimale de dix ans
 - Répartition la plus équitable possible
- Investissements prévus
 - 2014 – 1 M\$
 - 2015 – 2 M\$
 - 2016 – 2 M\$





Programme des équipements sportifs supra locaux

- Évaluation des projets (analyse globale une fois par année)
 - Permet de déterminer les demandes les plus appropriées
 - Appréciation des demandes effectuée en fonction de :
 - adéquation du projet avec les objectifs du programme
 - plans directeurs des équipements sportifs
 - positionnement stratégique en matière d'événements sportifs ou opportunités qui se présentent au chapitre des événements
 - besoins du milieu sportif
 - vétusté des équipements
 - localisation du projet
 - qualité du projet (technique, financier, etc.)



Besoins identifiés par les arrondissements

- Sondage réalisé en février 2014
- 14 projets potentiels proposés par 11 arrondissements
 - Échéancier 2014-2015 – 11 projets
 - Échéancier ultérieur à 2016 – 3 projets
 - Valeur des projets – 10,1 M\$
 - Aide financière demandée – 5,0 M\$





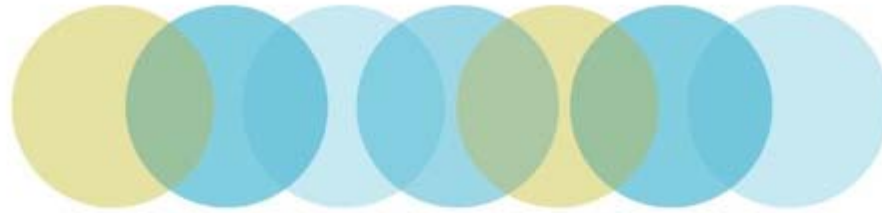
Projets potentiellement soutenus en 2014

- 6 projets
 - Stade de baseball Éloi-Viau, LaSalle
 - Aménagement au Stade Hébert, Saint-Léonard
 - Aréna Saint-Michel – gestion des eaux pluviales, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
 - Centre Pierre-Charbonneau – équipements de gymnastique, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
 - Aquadôme – casiers vestiaires, LaSalle
 - Terrains de balle parc Laurier, Plateau–Mont-Royal
- Valeur des projets – 4,9 M\$
- Valeur du soutien potentiellement accordé en 2014 – 1,2 M\$
- Ces projets devront faire l'objet d'une demande formelle par les arrondissements et d'une évaluation en fonction des critères établis



Autres projets proposés par les arrondissements

- Échéancier 2014-2015 – 5 projets
 - Centre aquatique de Rivière-des-Prairies (*projet transféré au PAM*), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
 - Aquadôme – casiers vestiaires, LaSalle
 - Route bleue – Quais parcs de Beauséjour et Gouin, Ahuntsic-Cartierville
 - Parcours Gouin – Signalisation, Ahuntsic-Cartierville
 - Terrain de soccer synthétique au parc Laurier, Plateau–Mont-Royal
- Échéancier ultérieur à 2016 – 3 projets
 - Centre Le Manoir Notre-Dame-de-Grâce – dojo du Club de judo Shidoka, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
 - Piste athlétisme Ben Leduc parc Marcel-Laurin, Saint-Laurent
 - Centre récréatif Gadbois – Réfection casse-croûte et air de vie, Sud-Ouest



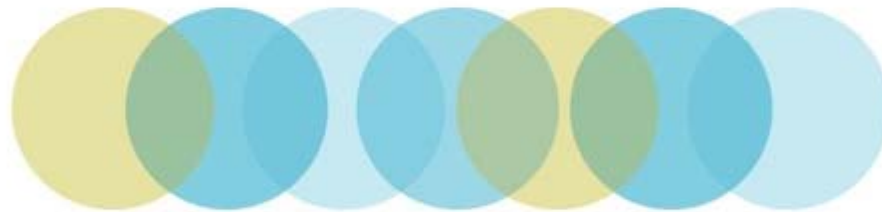
Recommandation

- Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux

Prochaines étapes

- Avril 2014 – envoi du Programme aux arrondissements
- 2014 à 2016
 - Dépôt de demandes de soutien par les arrondissements
 - Évaluation et priorisation des projets par un comité d'évaluation
 - Envoi aux arrondissements, après approbation de la directrice de la DSAP, des recommandations retenues
 - Accompagnement des arrondissements par la Direction des sports et de l'activité physique dans la réalisation de leurs projets
- Hiver 2017 – dépôt du bilan pour la période 2014-2016

**La Direction des sports et de l'activité physique
vous remercie !**



ville.montreal.qc.ca

 facebook.com/mtlville

 twitter.com/mtl_ville